

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING.

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 » » six mois 14 » »  
 » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 18 Juillet 1867.

### BULLETIN.

« Ce n'est pas sérieux cela ! » s'écriait M. Berryer au Corps législatif, tandis que M. Rouher développait les grands résultats de la politique française à propos du Luxembourg.

Ce n'est pas sérieux cela ! Telle a dû être aussi la pensée de tous les Français en lisant le discours dans lequel le même ministre d'Etat affirmait avec tant d'assurance que le gouvernement veut la paix et qu'il la maintiendra.

Non, ce n'est pas sérieux, parce que la guerre est inévitable, parce que le gouvernement le sait, qu'il s'y prépare avec une activité incroyable, parce que les deux compagnies qui avaient été supprimées en 1865 dans les régiments de ligne vont être rétablies, parce que, enfin, au mois de mars 1868, les armements et préparatifs militaires seront terminés et qu'ils seront suffisants pour pourvoir cinq corps d'armée de cent mille hommes chacun.

Que deviennent dès lors les assurances pacifiques de M. Rouher ?

Les avis de New-York vont jusqu'au 6 juillet. Il s'est trouvé dans le congrès des Etats-Unis quelques membres qui, en opposition avec le sentiment d'horreur qu'a excité en Europe le meurtre de Maximilien, ont exprimé leur satisfaction de la chute de l'Empereur. Ces fanatiques ont même formulé une proclamation attestant le contentement que le pays, suivant eux, avait ressentis de cette catastrophe.

Les réfugiés mexicains arrivaient en foule dans le Texas. Rien d'étonnant à cela après les mesures que vient de prendre Juárez. Le dictateur a privé tous ceux qui ont servi dans l'armée impériale de leurs droits de citoyens jusqu'à leur réhabilitation par le gouvernement général. Les colonels de cette armée sont condamnés à 6 ans de prison et les capitaines à 2 ans; les généraux et les principaux fonctionnaires civils seront jugés comme

coupables de trahison. Les simples soldats étrangers sont bannis.

Certaines correspondances parlent toujours d'une nouvelle tentative contre Rome que ferait prochainement le parti garibaldien.

En Prusse, le mouvement électoral a provoqué une polémique violente entre l'ancien parti progressiste et le parti libéral national. On annonce la nomination très-prochaine de M. de Bismark au titre de chancelier fédéral.

Les journaux hessois trouvent que dans les récentes combinaisons, les intérêts et les droits de la Hesse sont méconnus. « On vient de nous enlever notre organisation judiciaire, disent-ils, aujourd'hui on nous octroie aussi le timbre prussien, les lettres de change, on transporte à Berlin le Trésor de notre Etat; le pays ne saurait se taire plus longtemps. »

Le 5 juillet, dit un journal, a eu lieu la grande assemblée convoquée par le parti de l'adhésion au Zollverein. On comptait près de 40,000 assistants. Quelques jours avant, les libres-échangeistes, présidés par un Anglais, sir Edgard Ross, s'étaient entendus pour troubler la réunion des adhérents au Zollverein ou pour publier un prononcement du libre-échange. Aussi, comme dit une correspondance de Hambourg adressée au Post de Berlin, « MM. les millionnaires et les aspirants au poste de sénateurs s'étaient-ils fait accompagner d'une armée de commis, d'apprentis, de garçons de bureau qui formaient la claque. » M. Ross et ses partisans furent forcés de quitter la salle, et après un grand tumulte, la victoire resta aux adhérents de l'union commerciale.

Après de nouvelles dépêches turques annonçant et confirmant une grande victoire, voici venir de nouveaux télégrammes grecs annonçant et confirmant aussi une grande défaite essuyée par les Ottomans. En Angleterre, on croit à la victoire des Hellènes; à Paris l'on ne croit rien; c'est peut-être le parti le plus sage.

J. REBOUX.

### L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI.

Une discussion d'un grand intérêt pour le département du Nord et particulièrement pour nos cantons-frontières, s'est élevée mardi au Corps législatif.

On sait que l'article 9 du Code civil dispose que tout individu né en France d'un père étranger peut acquérir la nationalisation en se soumettant à la loi de recrutement et que d'après la loi de 1851, tout individu fils d'un père étranger, né en France, est Français, à moins que dans l'année de sa majorité il ne réclame sa qualité d'étranger auprès de l'officier de l'Etat-civil de sa commune ou du Consul de sa nation.

MM. Des Rotours et Jules Brame se sont élevés avec force contre ces dispositions véritablement abusives. Déjà, du reste, l'attention du gouvernement avait été appelée sur ce sujet, mais toujours inutilement. Il est à craindre qu'il en soit de même cette fois encore.

Il s'agit pourtant d'une question de justice, de véritable égalité.

Les étrangers, en si grand nombre dans nos cantons-frontières, jouissent de tous les avantages accordés à la population française; ne doivent-ils pas aussi en supporter les charges ?

C'est ce qu'on fort bien fait ressortir nos honorables représentants en prenant pour exemple le département du Nord.

« La statistique des cinq dernières années, a dit M. Des Rotours, constate ce fait, que 3,509 jeunes gens, fils d'étrangers eux-mêmes en France, auraient été appelés au tirage au sort s'ils n'avaient réclamé le bénéfice d'une nationalité étrangère. Ce nombre, divisé par cinq années, donne un chiffre de 702 jeunes gens qui auraient été soumis au tirage, s'ils ne se fussent exemptés par l'article 9 du Code civil et les dispositions de la loi de 1851. » Dans ces conditions, que se produit-il ?

Parmi ces 702 jeunes gens, les uns sont fils de pères nés en France; ils répudient notre nationalité; les autres sont fils de pères nés à l'étranger, mais sont nés eux-mêmes dans notre pays, ceux-là ne se font pas naturaliser. Or, les uns et les autres composent la partie vraiment forte et valide de ces 702 jeunes gens. Cela est grave; car, si la France n'a pas besoin de ces étrangers pour sa défense, au moins serait-il juste que, partageant les bénéfices de la nationalité française, ils prisent aussi leur part d'un impôt onéreux qui pèse sur nos nationaux.

« Il y a un autre inconvénient plus grave encore: c'est que si tous les hommes robustes excipent de leur qualité d'étrangers pour échapper au tirage, au contraire tous ceux qui sont malades ou qui sont dans un cas d'exemption viennent réclamer leur inscription.

« Or, le contingent étant proportionnel au nombre des inscrits, l'exemption de ces jeunes gens fait peser une charge plus lourde sur le reste de la population. (C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !)

« Savez-vous, s'est écrié de son côté, M. Jules Brame, ce qui se passe dans nos pays-frontières ?

« Quand le moment de la conscription arrive, le père d'un jeune conscrit est souvent obligé de vendre le champ qu'il a acheté avec ses économies, afin d'exonérer son fils, et c'est un étranger, presque toujours, qui achète le fruit des économies de nos cultivateurs et de nos ouvriers.

« N'y a-t-il pas là une cause sérieuse de découragement ?

« Il n'est pas acceptable que dans la circonscription de Roubaix, par exemple, que j'ai l'honneur de représenter, près de moitié de la population profite des secours qui sont distribués par les bureaux de bienfaisance, en restant exempté de la charge au recrutement.

« Si la loi n'est pas équitable, il faut la modifier. J'appuie donc les observations de l'honorable M. Des Rotours. Je demande que le gouvernement mette la question à l'étude. Il y a quelque chose à faire; autrement le scandale deviendrait plus grand encore sous le régime de la nouvelle organisation militaire qui se prépare. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. le ministre de la guerre a reconnu que les charges de recrutement sont réparties inégalement dans nos cantons-frontières, « qui sont obligés de fournir un contingent plus considérable que s'il n'y avait pas d'étrangers sur leur territoire; » mais, selon lui, la question est très-délicate; modifier la loi française, ce serait exposer nos nationaux à l'obligation de servir dans les armées étrangères. Le gouvernement « cherchera une solution équitable, qui, tout en donnant satisfaction à des intérêts respectables, conserve l'esprit de nos lois, en ce qui concerne la composition de notre armée et le titre de citoyen français. »

C'est une fin de non-recevoir donnée en termes parlementaires.

J. REBOUX.

Le *Courrier français* apprécie en ces termes la question dont nous venons d'entretenir nos lecteurs :

« Qui donc prétend que l'économie sociale est et doit rester politique ? Voici qu'à propos du budget de la guerre surgissent toutes sortes de questions purement civiles.

« C'est d'abord, la fausse thèse de l'égalité devant la loi. Dans nos départements-frontières de terre, surtout dans les contrées de manufactures, une foule d'étrangers viennent disputer à nos nationaux le travail indigène et offrir à nos industriels la concurrence de leurs bras.

« Libre-échange ! orientez les économistes classiques, laissez passer ! laissez faire !

« Libre échange tant qu'il vous plaira, répondent MM. des Rotours et Brame, mais à égalité des charges. La conscription n'atteint pas les étrangers, mais elle pèse lourdement sur nos nationaux. Un père français vend son champ pour payer l'exonération, exempter son fils; c'est un étranger qui l'achète.

« C'est pourtant ainsi que cette stupide école du libre-échange a de tous temps compris la réforme économique. L'octroi de Paris demande aux habitants 26 centimes d'impôt par litre de vin; mais nous sommes glorieux d'avoir obtenu des Anglais qu'il consentissent à recevoir nos vins en franchise.

« Nous vendons nosseils 10 centimes aux Français et 2 centimes aux Suisses; les produits anglais viennent de Dunkerque à Paris, à raison de 25 fr. la tonne; ceux de nos manufacturiers de Roubaix, Tourcoing et Lille, avec 120 kilomètres de moins de trajet, payent 32 fr. Libre-échange !

« Les fers, sur la ligne du Nord, payent 10 fr. par tonne pour venir à Paris; sur la ligne de l'Est, ils payent 20 et 22 fr. Libre-échange !

### EXÉCUTION DE MAXIMILIEN.

L'Express a reçu de New-York en date du 4 juillet la lettre suivante contenant de nouveaux détails sur l'exécution de Maximilien :

« La nouvelle officielle de la mort de Maximilien, de Miramon et de Mejia, a été reçue hier ici. Le rapport d'Escobedo dit qu'ils ont été condamnés dans la nuit du 14, que la sentence a été confirmée le 15, au quartier général, et que le jour de l'exécution a été fixé au 16. Néanmoins, leur exécution a été suspendue par ordre de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 19 JUILLET 1867.

— 11 —

### L'ANGE

DES

## FRONTIÈRES

— VII —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 14 juillet).

Dingle et Jenkins traversèrent le village indien, qui était à peu de distance du lieu où se trouve actuellement Xénia. Ce village était plus petit et moins important que Piqua, Dingle résolut de le visiter. Sur le point où il venait de débarquer, la rivière s'échancrait vers l'est, de sorte qu'en prenant par le nord-ouest pour atteindre la rivière Mad, il n'était pas même nécessaire de faire un détour pour l'éviter.

Au reste, ils étaient si avancés dans leur route, que Dingle était certain de gagner Piqua longtemps avant la nuit. Pour

y atteindre, il rampait, ou plutôt il glissait à travers une masse épaisse de broussailles, suivi de Jenkins, qui, resté debout, rétablissait derrière eux les branchages, afin qu'aucune trace de leur passage ne pût trahir leur marche. S'étant fait ainsi un abri impénétrable, ils se cachèrent tous les deux en s'endormirent profondément.

Dingle possédait ce pouvoir qui est si singulier, et cependant si aisément acquis, de se réveiller à volonté à un moment donné. Vers midi donc, il ouvrit les yeux, se leva sur son séant, et donna à Jenkins un vigoureux coup de pied. C'était une façon ultra-familiale de lui annoncer qu'il fallait se préparer à se remettre en route. Après un copieux repas, formé des reliefs de la venaison qu'ils avaient apportés, ils sortirent de leur gîte et reprirent de nouveau leur voyage.

Comme ils approchaient de plus en plus du voisinage de la colonie indienne, Dick redoubla ses minutieuses précautions. Quant à Jenkins, il frémissait des plus vives craintes.

« Ne reste pas en arrière, au moins ! lui dit le coureur des bois avec une ironie quelque peu cruelle.

— Par Saint-Martin, je n'en fais rien; toutes les fois que tu t'arrêtes, je me heurte contre toi; j'en ai le nez tout meurtri.

— N'importe ! nous approchons de minute en minute.

— Je le sais, c'est bien aussi ce qui me trouble tant, si nous allions seulement dans la direction opposée, je serai bien plus à mon aise. »

Plusieurs fois déjà, ils avaient rencontré les traces des Indiens : quelques-unes mêmes étaient empreintes sur la terre de si fraîche date que Dingle faisait des détours pour éviter la rencontre de ceux qui les avaient formés, ce qui, chaque fois, donnait à Jenkins des frissons de fièvre. Avant la brune ils montèrent sur une espèce de hauteur qui semblait être la limite d'une vallée qui s'étendait sur leur gauche. Jenkins suivait son guide de si près qu'à peine pouvait-il ôter ses yeux de dessus lui; quant à savoir où il allait, plus il avançait et plus il s'en rendait compte. Après environ une heure de marche, ils arrivèrent en haut de la colline. Dick s'arrêta.

« Jette un regard là-bas, dit-il, en écartant les branches devant lui.

Jenkins suivit la direction de son doigt, et, dans la vallée, il vit se développer à ses pieds le village indien dans toute son étendue.

« Dieu ! que c'est drôle, s'écria-t-il.

— Cela te ferait une impression différente si tu savais pourquoi ils font tout ce remue-ménage.

— Tu ne vas pas vouloir me faire croire que c'est à cause de nous.

— Mais si, justement, c'est pour nous.

— Alors, filons vite.

— Je ne veux pas dire pour nous deux, mais c'est contre notre colonie, contre notre fort qu'ils se préparent.

— A la bonne heure ! je croyais que tu voulais dire qu'ils allaient venir nous déloger d'ici.

Il était évident, pour tout spectateur, que les sauvages se livraient dans la plaine aux préparatifs d'une expédition hostile. Dingle prévoyait que c'était contre son village que cette expédition devait être dirigée, d'après ce que l'Ange des Frontières lui avait révélé. La plupart des guerriers étaient rassemblés sur un vaste espace découvert à l'une des extrémités du village. Du haut d'un tronc d'arbre, un orateur haranguait de distance en distance des groupes attentifs. Les gestes, le mouvement des têtes, un mot qui parvenait jusqu'à leur cachette faisaient comprendre à nos amis le sens de ces harangues belliqueuses. Franchement tatoués et couverts de leurs hideux ornements, ils manifestaient par leurs cris la joie et l'enthousiasme qu'excitaient parmi eux ces orateurs. A tous moments les groupes se grossissaient de nouveaux arrivants. Un mouvement de va-et-vient s'établissait entre la forêt et la plaine, enfin tout le

village semblait livré à la plus vive exaltation. Dingle en avait assez vu : il eût pu se mettre en route immédiatement pour informer la colonie que les Shawniens étaient sur le point de déclarer la guerre, et que, selon toute probabilité, leur furie allait être dirigée contre le fort. Mais il voulait en savoir plus long avant que de s'en retourner.

Malgré un brillant clair de lune, le fourré était si épais que notre espion n'hésita pas, au contraire à s'approcher plus près de l'ennemi; en quelques instants ils n'étaient plus qu'à cent pas des Peaux-Rouges et surplombaient le village. Ils rampaient sur les mains et sur les genoux, s'arrêtant de temps à autre. Arrivés à cet endroit ils restèrent immobiles.

« Reste tranquille ici pendant que je vais aller explorer les environs.

— Arrête, Dick. Combien de temps seras-tu absent ? répliqua Jenkins d'une voix suppliante en essayant de retenir Dick par sa blouse.

— Je n'en sais rien !... Chut !... »

En cet instant un bruit sec se fit entendre dans les broussailles; nos amis se remirent à plat ventre, mais ils distinguèrent à travers l'obscurité la sombre figure d'un Indien dont la forme se détachait au clair de la lune dans la direction du village.

« Diablot ! le voilà qui s'avance vers